



INSCRIPTION ANNUELLE ACCUEIL DE LOISIRS ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Fiche à déposer accompagnée des pièces justificatives **avant le 31 janvier 2018** à la **Mairie de Creney-Près-Troyes**. (*Inscription définitive à réception du dossier complet*)

ENFANT(S)

NOM : Prénom :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Particularités Médicales :
.....

NOM : Prénom :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Particularités Médicales :
.....

NOM : Prénom :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Particularités Médicales :
.....

NOM : Prénom :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Particularités Médicales :
.....

Autorisations

- J'autorise mon/mes enfant(s) à :
 - Participer aux ballades ou activités organisées par l'Accueil de loisirs : Oui Non
(Trajet à pied ou en bus)
 - Être filmé : Oui Non
 - Être photographié : Oui Non
 - Être transporté au Centre Hospitalier de Troyes : Oui Non
Sinon dans quelle clinique :

Les films et photos sont susceptibles d'être utilisés dans le cadre des publications municipales.

Pièces justificatives à fournir

- Copie de la page du carnet de santé relative aux vaccinations.
- Dernier avis d'imposition sur le revenu du foyer
(Le défaut ou le refus de production de l'avis entraîne l'application du tarif le plus élevé).
- Dossier d'inscription accueil de loisirs.
- Attestation d'assurance extra-scolaire de l'enfant ou responsabilité civile.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire – 24 rue de la République – 10150 Creney-près-Troyes
Téléphone : 03.25.81.82.60. – Télécopie : 03.25.81.82.61. – E-mail : mairie@creney.fr – Site internet : www.creney.fr

RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ENFANT

Responsable 1

Madame

Monsieur

NOM :

Prénom :

Lien avec l'enfant : Mère Père Autre précisé :

Téléphone : Portable :

Adresse mail :

Adresse :

Ville : Code postal :

Domicile de l'enfant : Oui Non

Employeur : Téléphone prof. :

Responsable 2

Madame

Monsieur

NOM :

Prénom :

Lien avec l'enfant : Mère Père Autre précisé :

Téléphone : Portable :

Adresse mail :

Adresse :

Ville : Code postal :

Domicile de l'enfant : Oui Non

Employeur : Téléphone prof. :

Situation : Mariés Pacsés Union libre Séparés Divorcés Célibataire Veuf

Rattachement CAF de l'enfant : Responsable 1 : Responsable 2

Numéro allocataire CAF :

Régime : Général / Sécurité Sociale Mutualité Sociale Agricole Autres :

PERSONNE(S) AUTORISEE(S) A REPENDRE L'ENFANT

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant (ces personnes doivent impérativement être âgées de plus de 10 ans) :

Nom	Prénom	Date de naissance	Téléphone
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PERIODES D'INSCRIPTION

Mercredis

Petites vacances

Grandes vacances

FACTURATION

L'Accueil de loisirs sera facturé à(aux) la même(s) personne(s) pour toute l'année scolaire en cours.

Coordonnées de facturation

Responsable 1 :

Responsable 2

Autres : Nom : Prénom :

Lien avec l'enfant :

Mère

Père

Autres précisé :

Téléphone : Portable :

Adresse mail :

Adresse :

Ville : Code postal :

Signature

Pour prendre en compte les coordonnées de cette personne comme destinataire des factures, celle-ci doit signer ce document ou indiquer sur papier libre son accord pour le paiement des factures.

Conditions de paiement :

- En espèces ou par chèque, à l'ordre du Trésor Public, à remettre à la Trésorerie de Pont Sainte Marie : 143 Avenue Pierre Brossolette BP 389 10026 TROYES.
- En ligne sur le site internet de la Mairie : www.creney.fr

SIGNATURES

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis dans le présent document et m'engage à respecter et à faire respecter à mon enfant les dispositions des règlements intérieurs (1) régissant les différentes activités auxquelles il participe.

A, le

Signature responsable légal 1

Signature responsable légal 2

(1) Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de la Ville creney.fr ou à la mairie.

La Mairie dispose de moyens informatiques destinés à gérer l'inscription des usagers. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service concerné et ne peuvent être communiquées. Conformément aux articles 32 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations le concernant en s'adressant à la Mairie.